

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Système de récupération des seringues et des aiguilles d'usage domestique pour la région de la Capitale-Nationale

Québec, le 22 juin 2006 – «La Direction régionale de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale salue l'entrée en vigueur du nouveau système de récupération des seringues et des aiguilles d'usage domestique pour notre région» a mentionné le Dr François Desbiens, directeur régional de santé publique.

Afin de réduire le nombre de seringues et d'aiguilles qui se retrouvent à des endroits inappropriés (ordures ménagères, bacs de recyclage, parcs, cours d'école, etc.) et pour diminuer, par conséquent, l'inquiétude, les accidents et les risques d'infection, la région de la Capitale-Nationale, à l'instar de chacune des régions du Québec, a mis en place, depuis le 1^{er} juin 2006, un système de récupération des seringues et des aiguilles usagées.

Ce système découle des recommandations du Groupe de travail sur la récupération des seringues usagées au Québec issues du Rapport intitulé «La récupération des seringues et des aiguilles usagées : une responsabilité à partager». En outre, les interventions visant la récupération des seringues sont inscrites au Programme national de santé publique 2003-2012 à titre d'actions susceptibles de prévenir les infections transmissibles par le sang telles que le VIH, l'hépatite B et l'hépatite C. Elles sont de plus en lien avec la systématisation de la récupération du matériel d'injection souillé chez les utilisateurs de drogues par injection prévue au Plan d'action régional de santé publique 2004-2007 - Région de la Capitale-Nationale.

Ainsi, à compter du 1^{er} juin 2006, les personnes qui font un usage domestique de seringues et d'aiguilles, notamment les personnes ayant à s'injecter une médication à domicile et les utilisateurs de drogues par injection, peuvent se procurer **sans frais** des contenants sécuritaires pour y déposer leurs aiguilles et seringues souillées à deux endroits, soit à la pharmacie et aux points de service CLSC des centres de santé et de services sociaux (CSSS).

Ces mêmes personnes pourront apporter leurs contenants remplis aux quatre endroits suivants où ils seront acceptés sans frais, soit à la pharmacie, aux points de service CLSC des CSSS, à un organisme communautaire engagé dans le Programme d'échange de seringues pour les utilisateurs de drogue par injection ainsi qu'à la clinique de diabète ou d'hémodialyse où elles sont suivies.

Pour la région de la Capitale-Nationale, on prévoit distribuer et recueillir près de 39 000 contenants pour la première année d'opération. Deux formats de contenants sont offerts gratuitement par le Ministère à la clientèle ciblée, soit des contenants de 1,4 litre et 5 litres.

«Par ces gestes simples, où la contribution de l'ensemble des usagers, des pharmacies et des intervenants est requise, nous pourrions mieux prévenir les risques d'infection à la suite de piqûres accidentelles liées à une disposition des seringues et des aiguilles qui autrefois n'était pas toujours adéquate. C'est un geste de plus pour la protection de nos proches et de notre environnement» de conclure le directeur régional de santé publique.

- 30 -

Pour information : Marco Thibault
525-1500, poste 458